

CHARTRE DE BONNE CONDUITE À L'ÉCOLE MATERNELLE

ANNEXE DU RÈGLEMENT DE L'INSTITUT

INTRODUCTION

L'école est un lieu d'acquisition de connaissances et elle se veut aussi être un lieu d'apprentissage des valeurs de la vie dans le respect des autres et de soi-même.

Vos enfants doivent vivre en société, que ce soit en classe, dans la cour, à la cantine ou ailleurs. Chaque enfant participe à la vie de l'École et à son projet à travers l'effort, l'écoute, l'échange et le dialogue.

Apprendre à vivre ensemble, c'est répondre concrètement à un certain nombre d'exigences.

Notre règlement organise la vie quotidienne à l'école afin que chacun s'y sente à l'aise et s'épanouisse dans un climat de confiance et de respect.

L'inscription d'un élève implique l'adhésion à ce présent règlement. Ce n'est pas une formalité mais un engagement sérieux. Elèves et parents sont amenés à coopérer avec l'équipe éducative de l'Institut.

C'est pourquoi ce règlement est à lire attentivement avec votre enfant. C'est un contrat entre l'école, l'Elève et ses parents.

ASSIDUITÉ

Le matin, les retards sont nuisibles au travail de l'enfant et perturbent le bon déroulement des classes : vos enfants sont attendus au **plus tard à 8h15**.

Le soir, nous vous prions de respecter les horaires de sortie :

- sortie de l'après-midi : entre 15h45 et 16h30
- garderie : entre 16h30 et 18h
- sortie du mercredi sans cantine : à 11h45
- sortie du mercredi avec cantine : entre 12h15 et 13h

Tout retard sera signalé à la vie scolaire.

DANS L'ÉCOLE

Vos enfants appliquent le règlement interne à l'école maternelle comme suit :

1. Je marche dans l'école
2. Je me déplace en silence dans les couloirs
3. Je chuchote dans les toilettes
4. Je respecte mon entourage
5. Je prends soin du matériel

SANTÉ - HYGIÈNE

Lorsque vos enfants sont malades et en traitement médical, les enseignants et le personnel de service ne peuvent se substituer aux parents pour donner les remèdes pendant les heures de présence à l'école. Ne seront acceptés que les traitements très spéciaux ayant fait l'objet d'un accord avec les infirmières.

Pas de médicaments à l'école ni dans les cartables.

Les enfants sont encouragés par leur enseignant à la pratique de l'ordre et de l'hygiène (propreté du corps et des vêtements).

Aucune école n'est à l'abri des parasites. Pour éviter la recrudescence des poux, il est recommandé aux parents d'être vigilants et d'agir préventivement en lavant les cheveux de leurs enfants avec un traitement spécial et de ne pas hésiter à signaler l'apparition de lentes ou poux.

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Nous comptons sur votre collaboration afin que vos enfants trouvent à l'école un climat favorable au bon fonctionnement de la vie en communauté, dans le respect des autres et des règles.

Nom de l'élève

.....

Signature de l'élève

.....